

28 février 2012

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



INADMISSIBLE MUTATIONS 2012



Sans dialogue social l'administration a décidé qu'en 2012 les chefs de service ne pourront émettre que des avis FAVORABLE ou DEFAVORABLE sur les demandes de mutation.

Ainsi les avis favorables sous réserve de remplacement sont INTERDITS !!!



ATTENTION

**En cas d'avis DEFAVORABLE,
EXIGEZ de votre chef de service la notification.**

Il ne peut invoquer une raison de nécessités de service selon les dispositions de l'article 4 de la Loi du 3 février 2009 relative à la mobilité.

Bureau
National

01.55.34.33.20

*Si vous vous trouvez dans cette situation,
appelez votre délégué SNAPATSI*

A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
F
S